

Retranscription conseil Municipal Largentière

10 juillet 2020

JR Durand : Donc le premier point à l'ordre du jour : la désignation des grands électeurs. Donc je passe la parole à Huguette Anjolras, qui préparé ce document.

Huguette Anjolras : Comme on a pu voir avec Bruno Descombes ce matin, c'est pas très simple hein ! 58 pages pour nous expliquer comment il faut faire, donc euh voilà.....et entre temps il faut savoir que c'est un décret qui a été publié et diffusé par la préfecture de l'Ardèche, du 30 juin 2020. Donc monsieur Descombes est venu ce matin pensant qu'on était pas tout a fait dans les clous, et effectivement c est ce décret du 30 juin 2020 qui n'est pas le même que celui qui est publié sur internet, via le sénat, qui est un décret de 2017, voilà. Donc on s'est mis d accord, non non mais ça montre bien que tout change ! Voilà donc que l'an 2020, le 18 juillet à 18 heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code electorale, nous réunissons le conseil municipal de Largentière pour élire les grands électeurs pour les élections sénatoriales qui auront lieu le 27 septembre. Dimanche 27 septembre. Donc, nous avons demandé, nous avons des listes. Nous avons demandé à ce qu'il y ait des listes. Il est demandé à ce qu'il y ait des listes entières. Donc il y a une liste de candidats à l'élection du conseil municipal et de leurs suppléants. Donc je ne sais pas si vous savez, nous avons cinq grands électeurs titulaires et trois grands électeurs suppléants.

La liste Pour une cité d'avenir : Mr Toulouse Thierry, Mme Maigron Agnès, Mr Paul André, Mme Fray Monique , Mr Guillemain Alban. En suppléant, Monsieur Durand Jean-Roger, Mme Ouzebia Arlette, Mr Rose Hermann.

Ce sera facile pour la liste Demain Largentière, Mme Fournet Claudine, titulaire et Mr Descombes Bruno en suppléant. Nous allons procéder au vote qui est à bulletin secret. Je pense que vous avez les documents ? Chacun a ses documents ? Donc, les personnes les plus anciennes : Monique Fray et Monsieur Rose, qui procéderont à la récolte des votes et au dépouillement. Comme ça, ce sera plus facile. Et ensuite, nos deux plus jeunes , c'est Alban Guillemin, et [inaudible]. Donc nous allons procéder au vote. 19 bulletins.

Très bien, donc, résultat de l'élections :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pris au vote, y'en a zéro.
- Nombre de votants enveloppes, bulletins déposés : 19
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0.
- nombre de suffrages déclarés blancq par le bureau : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- Résultats : suffrages obtenus : 15 pour une cité d'avenir.

Alors, au niveau du calcul de ce décompte, vous avez revu un petit peu le calcul ? Vous voulez que je le rappelle un peu ? Non ca va ? D'accord. Donc c'est la proportionnelle hein, [inaudible]

Donc 4 délégués titulaires pour une Cité d'avenir. Demain Largentière,

- nombre de suffrages obtenus : 4
- nombre de délégués titulaires : 1

- pour les suppléants, nombre de suppléants obtenus pour une cité d'avenir :3
- Pour Demain Largentière : 0

Donc, c'est clos, le scrutin est clos. Vous voulez qu'on rappelle les noms ? On fera dans l'ordre : Toulouse Thierry, Maigron Agnès, Paul André, Fray Monique .

Suppléants : Durand Jean-Roger, Ouzebia Arlette, Rose Hermann, pour une cité d'Avenir.

Et Demain Largentière : Bruno Descombes. Euh non ! Fournet Claudine ! Voilà, très bien.

JR Durand : Donc vous savez comment ça se passe hein, on vote à Privas, donc les scrutins sont précis, en terme d'horaires, donc vous avez un premier tour le matin, et si nécessaire un second tour l'après midi. Donc vous passez la journée à Privas, donc vous pourrez prévoir un pique nique ou éventuellement vous faire payer à manger par un sénateur qui se ferait élire au suffrage. [rires] C'est la coutume ! en général on mange à l'œil ce jour là ! Voilà, soyez bien à l'heure, parce que , Michel Coste, au dernier scrutin il est arrivé à midi cinq, il n'a pas pu voter. Ouais midi c'était le dernier, boum !

Claudine Fournet : Moi j'ai lu que c'était un scrutin obligatoire, que si on s'y rendait pas on...[inaudible]

JR Durand : Oui, scrutin obligatoire oui, il peut être...bon sanction j'y crois pas mais bon, il peut...mais c'est un scrutin obligatoire et vous passez la journée à Privas...C'est très joli, vous pourrez visiter enfin ...Voilà, bien. Le point suivant à l'ordre du jour concerne le personnel communal puisque, on a rajouté ça puisque, à se réunir, autant regarder certains points. Donc c'est la création d'emploi permanent d'un agent contractuel, euh...donc il s'agit de Marie Claire hein, euh voilà, c'est la fin du contrat aidé de l'agent concerné. La commune de Largentière souhaite maintenir ce poste au sein de l'équipe administrative. Donc euh voilà, qu'est ce que c'est...donc à l'unanimité [inaudible...] Donc on crée l'emploi d'agent administratif principal de première classe à temps complet. Voilà ce sera un poste qui sera donc confié à Marie-Claire. Vous avez la parole. Allez y.

Milène Villard : Oui je veux bien. C'est plus une remarque, du coup heu...enfin une suggestion plutôt : est-ce qu'il serait possible d'avoir une rencontre avec l'ensemble des agents communaux, même pour les nouveaux élus, pour qu'on puisse mettre des visages sur des noms ou inversement parce que des fois on connaît les noms mais...

JR Durand : ouais mais bon, non. Pas particulièrement. Ce que vous ferez, y'a les vœux en fin d'année là, on fait vous savez une grande euh...donc vous êtes invités, vous pourrez les cotoyer ainsi que leur famille, comme ça vous les verrez mais, c'est ...voilà. Vous connaissez déjà les écoles puisque Jean Philippe m'en a parlé....Je pense que les services techniques vous les connaissez quand même, et l'administratif...

Milene Vilard : oui mais certaines nous connaissent pas, ça permet aussi...

JR Durand : oui, oui...pfff, ben non c'est, c'est...la réponse est non c'est pas le but, moi...je vois pas trop, voilà. Là c'est le maire qui est employeur et c'est le maire qui doit assumer cette responsabilité d'employeur, voilà, désolé, mais vous...je suppose que vous les côtoyer, que vous les voyer, vous... ?

Claudine Fournet : Pas forcément

JR Durand : Non ?

Claudine Fournet : Certains oui...oui bien sur, enfin l'autre fois je suis allée à la mairie euh...on m'a dit « bonjour Madame » mais on savait pas qui j'étais, mais c'est pas grave hein !

JR Durand : et ben c'est parce que vous aviez des lacunes dans votre campagne électorale !

Claudine Fournet : Sans doute ! [rires] sans doute...

JR Durand : non mais bon

Claudine Fournet : non mais c'était par euh [inaudible], mais bon peut importe hein !

JR Durand : oui...

Claudine Fournet : c'est pas grave...

JR Durand : vous aurez l'occasion en fin d'année de les rencontrer, un moment de convivialité comme ça vous les verrez tous...Voilà. Sinon c'est pas quelque chose qu'on fait habituellement...

Milène Vilard : les habitudes ça se change !

JR Durand : oui bien sur ! bien sur, mais je vous fais confiance là-dessus ! Bien, d'autres commentaires sur, sur le poste de Marie Claire ?

H. Anjolras : Oh ben c'est la suite logique hein, Elle est en contrat aidé depuis pas mal d'ann..., de temps, elle nous donne entièrement satisfaction donc on pérenise son poste [inaudible jusqu'à 11'26]

Claudine Fournet : vous nous avez offert la possibilité d'aller en mairie...

11'26

JR Durand : oui la porte est ouverte, si vous voulez je vous paye à tous les 3, 4, enfin tous les 4 , le café le matin, puis on réunit les agents administratifs, on boit un café ensemble ; y'a pas de

Claudine Fournet : et ben c'est très bien !

JR Durand : non avec plaisir !

Claudine Fournet : ça nous va hein !

JR Durand : ce sera un peu informel mais ça vous permettra de...

Claudine Fournet : ha mais on voulait pas quelque chose d'officiel hein ! juste euh...faire connaissance.

JR Durand : avec plaisir. Ben écoutez j'amenerais [inaudible], considérez bien quand même le geste parce que ...[inaudible / rires / brouhaha]

[12'10]

Je dois vous consulter sur la création de ce poste d'agent adjoint administratif principal de première classe. Y'a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Il n'y en a pas, donc je vous remercie.

Donc euh...le point suivant c'est la modification du tableau des effectifs. Parce qu'il faut obligatoirement, quand on crée un poste, modifier le tableau des effectifs. Donc la seule modification qu'on y apporte c'est la création de cet emploi d'adjoint principal ...Donc je suppose que le vote est le même ? puisque, c'est logique...

Voilà donc le point suivant à quoi on passe, c'est sur la révision des loyers, on a pas augmenté les loyers de 2016 à 2020, c'était une volonté du conseil municipal, alors c'est les gens qui nous louent un garage, un petit logement au dessus du foyer du 3eme âge, ou de garages, quelques garages, donc on a pas jugé utile de prendre une délibération, il faut la prendre. Donc je vous demanderait de ne pas voter pour ne pas augmenter les loyers de 2016 à 2020 et de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2020.

Ce qui ne veut pas dire qu' on ne le fera pas à l'occasion au cours du mandat hein mais pour le moment, on a décidé de ne pas augmenter. C'est vrai que quand on loue des garages comme ça, c'est souvent des gens qui habitent dans le entre bourg et qui ont des soucis pour garer leur voiture en fait, voilà. Vous avez la parole à ce sujet là.

Claudine Fournet : rien de particulier à dire

JR Durand : rien de particulier à dire ? Alors s'il n'y arien de particulier on..

H. Anjolras...[inaudible]...maintien des loyers...

JR Durand : maintien des loyers oui, pour le moment ! mais faudra penser à le mettre à l'ordre du jour chaque année, si on révisé ou si révisé pas en fait, c'est la règle. C'est la révision qui...OK bien. Donc je vous consulte, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

[14'40]

Le point suivant donc, c'est deux sessions d'actifs : la maison donc, qu'on appelle la maison Fargier, qui était la maison qu'on avait acheté il y a quelques années, pour être en 2014, la maison qu'on appelait « du projet » pour la revitalisation, c'est-à-dire qu'en gros, la commune de Largentière avait investi, pour euh donc que disons une permanence avec des chargés de mission et bureau d'études et puis la mairie de Largentière, se situent dans ce local...il devait y avoir également une exposition maquettes etc...euh....bon on a acheté et puis après bon on a annoncé qu'on ferait pas. Voilà. Je ne ferais pas d'autres commentaires parce qu'après on va considérer que je suis un homme désagréable, ce qui est totalement faux. Voilà, Mais bon, je l'ai un peu amer quand même...

Claudine Fournet : Juste une question, il me semble qu'à l'époque aussi avait été évoqué l'idée de transformer le jardin qui est attenant a cette maison...

JR Durand : en parc oui...

H. Anjolras : c'était ça oui

JR Durand : oui c'était l'ensemble. [inaudible]...donc ça pouvait servir de petite vitrine pour la revitalisation, la boutique qui est en bas, et puis un petit espace vert, bon...alors en gros l'accord qui avait été passé c'est que la mairie faisait l'investissement, et les crédits de revitalisation qui étaient prévus à cet effet devaient prévoir l'aménagement du petit parc, de l'ancienne boutique, voilà. Ca s'est pas fait, voilà...néanmoins, néanmoins, on va avoir des comptes à rendre aux services de l'état, puisque le sous préfet me demande de prévoir un comité de pilotage pour le mois de septembre pour faire un bilan d'étape sur la revitalisation. Mme Le préfet a fait une lecture très précise de la convention et elle s'est aperçue qu'on a pas totalement rempli nos obligations. On va devoir donc y travailler, pas tout réparer, mais je fait confiance à nos conseillers communautaires pour reprendre le dossier en main, mais il falloir quand même, et c'est tout à fait normal, qu'on rende compte de l'utilisation de l'argent public. Par contre on peut dire qu'il y a une bonne partie qui est conforme à ce qu'on souhaitait mais il y a quand même des lacunes et les services de l'état ma foi, en bonne administration, s'est aperçu peut être que la maison des projets notamment, pour lequel des crédits étaient prévus, n'a pas été réalisé.

Claudine Fournet : les crédits étaient prévus sur la rénovation ou l'acquisition ?

JR Durand : non, sur le fonctionnement, pas l'investissement...voilà. Donc on devait y faire l'aménagement, j'sais plus quoi faire des bureaux, des toilettes, vous voyez, et faire des permanences...J'ai eu des questions des services de l'état aussi sur les chargés de mission de la

communauté de communes . Donc je demanderais à Hermann de regarder, il est vice président hein ! Moi euh...voilà c'est vrai qu'on aurait du travailler en partenariat en fait, une forme de cogestion entre la communauté de communes et la commune, notamment c'était Clément qui...c'est toujours Clément qui s'occupe du dossier . Ca a peut être pas été fait comme ça. Alors j'en prend ma part de responsabilité hein, puisque bon...on m'a tout mis sur le dos alors bon..j'ai bon dos ! Et une épaule cassée !

Mais euh...donc en gros, les chargés de mission euh...il va falloir qu'on reparte donc, sur un fonctionnement plus conforme à la convention , non mais ça va le faire ! J'ai rassuré les services de l'état, je leur ai dit que de toute façon je ne suis plus à la communauté de commune..donc ça a été volontaire de permettre un apaisement et un dialogue nouveau, j'espère que les gens qui y seront, pourront reprendre, il va falloir qu'on fasse un bilan d'étape sur la revitalisation.

N'oubliez pas que l'agence nationale de l'habitat a mis 3 millions d'€ sur la table pour la revitalisation, nous Largentière on apporte 40 ou 50 mille euros par an je me rappelle plus...

Mr Toulouse : 46 chaque année...

JR Durand : donc pendant 6 ans c'est une convention d'une durée de 6 ans et chaque année nous on abonde en mettant euh, on met au pot...Donc la revitalisation donnera un résultat mais il va quand même falloir qu'on, notamment concernant la maison du projet , dire pourquoi on l'a pas faite quoi !

Claudine Fournet : Et j'ai une question : les financements alloués à cette maison du projet peuvent pas être basculés sur ..

JR Durand : ils l'ont déjà été...

Claudine Fournet : D'accord, c'est pas , c'était pas une enveloppe très précise...

JR Durand : ouais voilà non non...c'était pas, voilà...disons en gros, vous avez un principe en finances publiques qui s'appelle la non-affectation des recettes, c'est à dire , on verse une enveloppe, vous devez respecter les objectifs décrits, mais c'est pas affecté je veux dire : par exemple, tant à la maison des projets, tant [inaudible] mais par contre, ça sera bien de faire ce comité de pilotage à la rentrée, vous y serez invités bien sûr, en tant que conseiller communautaire, et ça sera bien de tout remettre à plat et de redémarrer...toute façon, la revitalisation n'est pas soldée, je sais pas combien y'a de dossiers en cours encore actuellement..

H Anjolras : oh y'en a pas mal puisque Johan Deleuze nous en a parlé la dernière fois

JR Durand : D'accord, donc euh...non c'est une action qui fonctionne bien quand même, mais bon

[inaudible]

très bien donc ensuite on va accepter la proposition donc, de l'acquisition de l'ancienne caserne des pompiers.

Monsieur ? : Excusez moi ? Je reviens sur la maison Fargier, elle est vendue ? Ou elle est en vente ? On est pas très..

[inaudible].

Monsieur ? : on a eu une proposition

JR Durand : vous savez c'est pas un secret, c'est euh...je donne le nom de l'acquéreur non ?

Monsieur ? : Non

JR Durand : Non, je donne pas le nom de l'acquéreur.

Claudine Fournet : et vous pouvez donner le prix ?

JR Durand : 55 000 la maison Fargier..55000

Vous savez [inaudible] je veux plus revenir là dessus....donc après moi je..

Claudine Fournet : Ben le prix de l'acquisition était qd meme vachement important !

JR Durand : oui oui oui

Claudine Fournet : comment ça se fait que ça baisse comme ça ?

JR Durand : ben parce que la toiture maintenant vous avez tout qui est à moitié par terre, et en plus on a eu un monsieur qui s'appelle Mr Pic, qui avait souhaité acheter cette maison , qui a passé un compromis y'a un peu plus d'un an, on lui a donné les clés, en lui disant que la toiture représentait des problèmes, qu'il y avait des infiltrations, qu'il y avait de ci de mi...et il est venu nous voir en décembre 2019 un an après, en nous disant ben finalement j'achète plus. Donc on a eu que des déconvenues avec euh..., et la maison se dégrade...

Claudine Fournet : mais euh...parce que si mes souvenirs sont bons elle a été achetée 120 000 € c'est ça ?

JR Durand : tout à fait

Claudine Fournet : et euh, fin j'sais pas y'avait pas une estimation des domaines à ce moment là ?

Mr Toulouse : estimation des domaines c'est fini ça...

Claudine Fournet : non non si on peut tout à fait faire...

JR Durand : On peut le demander...

Claudine Fournet : on a droit à deux par an, mais bon peut importe...

Homme ? : [inaudible] pas parce que maintenant ils font parti de Clermont Ferrand, y'en a plus en Ardèche. et donc on l'a demandé pour l'usine, dont on a fait l'acquisition [inaudible..]

Claudine Fournet : et donc ça c'est une offre qu'a fait un particulier donc ?

JR Durand : Oui

Claudine Fournet : mais elles sont mises en vente ou ces maisons ?! Parce que...fin je veux dire, ces biens communaux on le voit ou ?

JR Durand : Oui, non, non, on a fait déjà de la publicité à l'époque là dessus, pour vendre et donc maintenant, ben écoutez les gens sont bien informés, la preuve ! Mais par contre je vous rappelle, que vous avez l'un de vos colistiers ...

Claudine Fournet: oui non mais peut importe...

JR Durand : ...qui avait signé un compromis. Non mais j'veux dire, il s'était engagé à l'acheter, on a signé un compromis, donc il m'a fait pigeonné un an ! Un an, un an c'est pas mal ! Et tout ça pour venir me dire in fine, après j'achète pas ! Je rappelle quand meme que pendant ce temps là, on est tenus par le compromis quand meme ...

Milene Villard: il a pas eu l'apport de la banque c'est tout à fait autre chose que ...

JR Durand : j'en sais rien, ça ne me regarde pas ! Moi ça ne me regarde pas. Ce que je sais c'est qu'il a accepté de signer,

Milene Villard : son délit c'est d'avoir trop peu d'argent !

JR Durand : ouais d'accord mais là [inaudible..] on aurait du mettre 10 % j'veux dire, dessus..en cas de désistement,

Claudine Fournet : dans n'importe quel compromis de vente, y'a une clause libératoire liée à [inaudible..] la banque

JR Durand : non pas sur un an, pas sur un an, c'est pas sérieux

Claudine Fournet: j'achète pas de maisons tous les jours

JR Durand : Ben ouais moi non plus...mais c'est pas sérieux...Bien, donc on a une proposition, d'acquisition à 55000 € pour la maison Fargier. En ce qui concerne l'ex caserne des pompiers, on a une proposition d'acquisition de 30000 €. Donc l'ex caserne des pompiers, c'est rue de la République, vous voyez ou est le bâtiment ? Ok ? Là aussi c'est un bâtiment qui est en très mauvais état. Faut tout reprendre, y'a tout à refaire...voilà donc, sur ces deux propositions, donc je vais vous consulter, après ben, vous pourrez vous abstenir ou voter contre, enfin j'veux dire...en mettant en avant les arguments que vous avez établis ils sont tout à fait recevables...donc je vous consulte sur la cession d'actifs sur ces deux bâtiments. Y a t il des oppositions ?

Claudine Fournet : moi je m'oppose pas à la vente de la caserne des pompiers

JR Durand : Alors je différencie, je fais les deux : sur la maison Fargier,Y a t il des oppositions ?

Claudine Fournet : oui

Femme ?: 4

JR Durand : des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité, je vous remercie. Pour la caserne donc à 30000 € : Y a t il des oppositions ? des abstentions ? Y'en a pas, je vous remercie.

[25'35]